

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL (4/2018-2019)

DU 28 MARS 2019 – SALLE DE L'AIGLON, AIGLE

Président : M. Nicolas BIFFIGER
Secrétaire : Mme Geneviève PERRENOUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
Mme Fabienne LA ROSA
Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION OJ et PV, COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à la Municipalité ainsi qu'au public et à la Presse et rappelle que la séance est enregistrée.

L'appel révèle la présence de 61 Conseillers communaux, 6 excusés et 1 retardataire.

Le quorum est atteint.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président informe l'Assemblée que sous chiffre 2.1. le rapporteur du préavis N° 2018-17 est M. Louis GOY en remplacement de M. Cyril ZOLLER, et que sous chiffre 2.4 le préavis municipal N° 2019-04 a été retiré par la Municipalité le 18 mars 2019 avec effet immédiat.

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Il se présente dès lors comme suit :

1. Appel, Adoption OJ et PV, Communications

- 1.1 Appel
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du PV de la séance du 11 décembre 2018
- 1.4 Communications du Président
- 1.5 Communications de la Municipalité
- 1.6 Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux
- 1.7 Election d'un membre du Conseil intercommunal EPOC
- 1.8 Election de la nouvelle Secrétaire

2. Préavis de la Municipalité

- 2.1 **Préavis** municipal N° 2018-17 du lundi 10 décembre 2018 relatif à l'adoption d'un nouveau Règlement communal sur la vidéosurveillance (Rapporteur : M. Louis GOY)
- 2.2 **Préavis** municipal N° 2019-01 du lundi 14 janvier 2019 relatif à l'adoption d'un Règlement sur les barèmes du service dentaire (Rapporteur : M. Stéphane TILLE).
- 2.3 **Préavis municipal** N° 2019-02 du lundi 21 janvier 2019 relatif à la création de l'Association intercommunale pour le traitement des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) (Rapporteur : M. Pierre-Yves BRELAZ)
- 2.4 **Préavis municipal** N° 2019-04 du lundi 4 mars 2019 relatif à la réfection de la rue Margencel entre les giratoires de la rue de la Gare et de la Place Frédéric-Rouge (Rapporteur : M. Michel CLAUDEL)
RETIRE PAR LA MUNICIPALITE LORS DE SA SEANCE DU 4 MARS 2019 AVEC EFFET IMMEDIAT.

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions

4. Motions déposées

5. Postulats déposés

6. Interpellations déposées

7. Propositions individuelles

1.3 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

M. le Président procède à l'adoption du procès-verbal du 11 décembre 2018 et demande aux Conseillers si des remarques ou des modifications sont à apporter.

La parole n'est pas demandée et M. le Président procède au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Carnet noir

Décès :

- de Monsieur Yanneck DECOSTERD le 1^{er} janvier 2019, ancien Conseiller communal Radical de 1981 à 1998, papa de Monsieur Alex DECOSTERD, Conseiller communal et de Monsieur Vincent DECOSTERD, employé communal.

L'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence à sa mémoire.

Courrier

- **Lettre de Mme Anne CROSET** qui rappelle que la Municipalité avait validé un projet d'édition d'une plaquette concernant la restauration de l'ancienne Maison de Ville, initiative qu'elle salue. Toutefois elle lance un avis de recherche concernant la disparition de la plaque commémorative de Albert De Haller qui était sur la façade de l'Ancienne Maison de Ville et qui a disparu lors de la restauration. La Municipalité a déjà été avisée et Mme Anne CROSET demande à ce qu'une recherche soit lancée. Elle rappelle aussi que M. De Haller figurait sur les billets de CHF 500.-- qui ont eux aussi disparus. La lettre est transmise à la Municipalité.
- **Stand de tir** : suite aux démissions de Mesdames GIRARDET et GIRARDIN, elles ont été remplacées par Messieurs Jean-Luc MAYOR et Joël LAUNAZ qui ont été assermentés par le Conseil intercommunal du Stand de tir. Egalement élu Monsieur Marc MUNDLER, de Bex, comme Président du Conseil intercommunal. Nommé comme Président du CODIR, Monsieur Pierre-Yves RAPPAZ, de Bex. Concernant les statuts de l'Association, c'est Monsieur Jean-Luc DUROUX, Municipal, qui sera en charge d'une séance.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Isabelle **RIME**, Municipale

5 communications :

- **Plaquette Albert De Haller** : elle n'est pas perdue. Elle sera remise très prochainement.
- **Médiathèque** : du 01.03 au 31.08.2019 : engagement d'un Agent en information documentaire (CDD) pour intégrer les données de la Médiathèque d'Aigle dans le réseau Renouvaud (Réseau des bibliothèques du Canton de Vaud). Ce réseau permet d'accéder via sa plateforme à des milliers d'ouvrages où que l'on soit dans le Canton.
- **Bornes recharge électrique** : deux bornes ont été posées à la Place Alphonse-Mex.
- **Boîte à livres** : l'emplacement se situera probablement sur la Place du Marché. Il reste encore à déterminer le visuel, selon le partenariat avec la personne à l'origine de cette demande.
- **Affichage culturel** : la Municipalité a adopté, dans sa séance du 4 mars 2019, la directive municipale concernant l'affichage culturel. Tout organisateur d'évènement, qu'il soit culturel, sportif ou autre, à but non lucratif, peut utiliser ces supports. Sur le site web de la Commune se trouvent les formulaires de demande d'affichage culturel ainsi que le guichet culturel (demande de soutien, de subvention de la Commission culturelle) – tous ces documents se trouvent sous la rubrique « Formulaires en ligne » (au milieu de la page d'accueil de www.aigle.ch).

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal

2 communications :

- **Tourisme** : dans sa séance de Comité du 19 février 2019, l'Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses a nommé le nouveau directeur de l'ATALC en la personne de M. Patrick Bürgin, domicilié à Villeneuve, 47 ans, marié, 2 enfants. Il a commencé son activité au sein de l'Association le 1^{er} mars 2019. Il est diplômé en économie d'entreprise et a effectué sa formation dans le tourisme. Il a récemment dirigé le Service du développement économique de la Ville de Sierre et a auparavant œuvré au sein de Aigle Région.
- **Sinistre feu à la rue du Rhône 19** : ce soir même : feu de cave. Tout est sous contrôle. Pas de blessé. 5 personnes ont dû être évacuées pour des contrôles d'intoxication à la fumée à l'Hôpital de Monthey et il n'y aura probablement pas de relogement à effectuer pour les locataires.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale

4 communications :

- **MOBI Chablais** : une séance d'information concernant le réseau MOBI Chablais à l'intention des utilisateurs est organisée par la Commune et les TPC, le 9 avril 2019, à 19h00, à la Salle de l'Aiglon. Un tout-ménages a été envoyé et devrait être dans les boîtes à lettres le lundi 1^{er} avril 2019.
- **Carrousels de M. Benoît LANGE - Centre DARMA** : suite à l'interpellation de plusieurs personnes concernant la mise à l'enquête de ce projet, le chantier a débuté fin 2017 pour se terminer à fin 2018. La Commune a reçu une information de M. Benoît LANGE concernant l'affectation finale de ces locaux. Par rapport au projet présenté dans le préavis N° 2011-15, traité par ce Conseil, une étude de faisabilité demandée par le Canton a démontré qu'un centre axé sur le thème de l'eau n'avait que très peu de chance de succès face à l'offre de la région dans ce domaine. M. Benoît LANGE a donc revu son orientation et aujourd'hui, les entreprises occupant les carrousels sont toutes tournées vers une prise de conscience écologique et humaine. Ainsi ont pris place dans ces carrousels un centre de formation personnelle, un lieu de massages et de thérapie alternative et à ses dérivés. Un ingénieur gère un cabinet de recherche et de conception pour l'isolation MINERGIE, un espace dédié à l'utilisation de basse consommation énergétique, un lieu tourné vers le centre du cheveu, etc. La Municipalité s'est étonnée de cette affectation hétéroclite qui ne correspond pas au plan mis à l'enquête. Après consultation de l'avocat-conseil de la Commune, il s'avère qu'il s'agit de changements d'affectation mineurs qui correspondent à la zone, contre lesquels la Commune n'a pas le pouvoir d'agir.
- **Rejet de deux recours contre la délivrance de permis de construire : Quartier du Bourg** : suite à la délivrance du permis de construire de la première enquête complémentaire concernant le réaménagement d'une affectation intérieure, après une procédure auprès du Tribunal cantonal et un

recours déposé au Tribunal fédéral, dans son arrêt, le Tribunal fédéral a rejeté le recours. Le permis de construire devient donc définitif et exécutoire. **Projet FMPR Avenue du Chamossaire** : à la suite de la délivrance du permis de construire, un recours a été déposé au Tribunal cantonal qui, dans son arrêt, rejette dit recours. Aucun recours déposé au Tribunal fédéral. Ainsi le permis de construire est également définitif et exécutoire.

- **Bus CARITAS** : un communiqué de presse de CARITAS du 18 janvier 2019 annonce la fin des activités de l'épicerie mobile à fin mars 2019. Des frais d'exploitation trop élevés sont à l'origine de cette décision. CARITAS, en collaboration avec le Centre social régional de Bex (CSR), est en réflexion pour une nouvelle offre dans notre région.

M. Grégory DEVAUD, Municipal

5 communications :

- **Place du Marché** : zone d'essai terminée. Infrastructures hivernales retirées. Durant le temps d'essai, la Commune a publié, selon l'ordonnance sur la signalisation routière, une zone piétonne. La publication est terminée au 21 mars 2019 et un recours a été déposé. La procédure est en suspens. Affaire à suivre.
- **Ateliers participatifs** : 2 ateliers participatifs depuis la dernière séance du Conseil communal se sont tenus : le 1^{er} concernant le Plan directeur communal, bonne participation, la partie consultative a été particulièrement intéressante de par ce qui a été amené par les participants. 2^e atelier concernant la Place du Marché : bonne participation.
- **Urban Training** : la Municipalité a décidé de reconduire ce programme, qui remporte un grand succès, tous les mardis soirs dès le 7 mai 2019.
- **La Suisse bouge** : organisée à Aigle le samedi 18 mai 2019, telle qu'en 2016, cette animation se déroulera sur la Place des Glariers. Un tout-ménage sera envoyé début mai afin d'informer de toutes les activités qui auront lieu durant la journée.
- **Championnats du Monde de cyclisme sur route du 20 au 27 septembre 2020** : attribution faite à Aigle, conjointement avec Martigny pour l'organisation de cette manifestation. Une association a été constituée ainsi qu'un comité d'organisation, entièrement bénévole, le 2 février dernier, soutenue par le monde économique, particulièrement du côté valaisan avec une garantie de déficit à hauteur de CHF 2.5 Mio. Le 8 mai prochain, une conférence de presse sera organisée au Centre mondial du cyclisme. La présentation officielle de cet événement aura lieu le 25 septembre 2019, en Angleterre, lors des Championnats du monde 2019. La totalité des départs auront lieu à Aigle, au centre-ville et toutes les arrivées, à Martigny.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

7 communications :

- **Budget Championnats du Monde de cyclisme sur route** : 2 Communes : Martigny et Aigle – 2 Cantons : Valais et Vaud – Rajout d'un montant de CHF 70'000.- pour boucler le budget et finaliser le dépôt du dossier. Garantie de ne pas devoir engager de nouveaux montants. Garantie donnée par le Comité d'organisation et de nombreuses entreprises. Cela sera un événement exceptionnel pour la région avec de nombreux spectateurs qui se déplaceront pour y assister.
- **Nombre de frontaliers** : lors de la dernière séance du Conseil communal, la question a été posée de savoir le nombre de frontaliers qui viennent travailler à Aigle, il y a 360 frontaliers au 31.12.2018 sur approximativement 5'000 emplois.
- **Chef de service** : M. Christian Roussy partira à la retraite à fin mai 2019 et sera remplacé par M. Damien Hediger, de Bex.
- **Communiqué de presse** : concernant les dépenses de la Municipalité : un règlement interne a été refait, s'agissant notamment de la transparence et le fait de s'imposer des contrôles. Les décisions seront prises collectivement, surtout en ce qui concerne les pays étrangers. Principes édictés par rapport à ce que la Municipalité peut recevoir ou non. Pas fixé de valeurs mais des principes. Un autocontrôle renforcé se fait depuis. Contrôle par l'extérieur de l'ensemble des frais de la Municipalité (Préfecture, Organe de révision). Chaque année, l'ensemble des détails liés aux frais des autres membres de la Municipalité seront mis à disposition des membres des membres de la Municipalité et de la Cogest, si elle le demande.
- **Bilan de mi-législature** : il est prêt et les principales réalisations sont indiquées.

- **Vente des Cures par le Canton** : Aigle est intéressée (par celle se trouvant près de la Gare). Contact avec l'Etat de Vaud pris il y a déjà plusieurs mois pour une demande de réaffectation du bâtiment en garderie.
- **Gymnase** : le Conseil d'Etat a confirmé qu'il sera à Aigle.

1.6 ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Sont assermentés par M. le Président, dans les formes légales et réglementaires, avec les félicitations d'usage :

Suivant de la liste des viennent-ensuite du PLR :

- **Madame Florence LAVANCHY-RAU** (en remplacement de Mme Véronique DURUSSEL, démissionnaire);

Suivant de la liste des viennent-ensuite de l'EA :

- **Monsieur Alain OLIVIER** (en remplacement de M. Michel MARTENET, démissionnaire).

L'Assemblée applaudit. **Elle compte désormais 64 Conseillers présents.**

1.7 ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL « EPOC »

Le Groupe EA présente la candidature de **Madame Catherine KRÜMEL**, en remplacement de M. Michel MARTENET, démissionnaire, dont acte. Madame Catherine KRÜMEL a été élue par acclamation de l'Assemblée.

1.8 ELECTION DE LA NOUVELLE SECRETAIRE

M. le Président rappelle que Geneviève Perrenoud a démissionné de son poste de secrétaire avec effet au 30 juin 2019. Le Bureau du Conseil a reçu 42 candidatures, dont 5 d'Aigle. 2 candidats ont été auditionnés et sur proposition du Bureau, **Madame Véronique DELADOEY**, Secrétaire du Conseil communal d'Yverne, absente ce soir, est proposée à l'Assemblée. Sans autre présentation de candidature, Madame Véronique DELADOEY est élue avec acclamation. Son assermentation se déroulera en temps opportun.

2. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

2.1 RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-17 DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018 RELATIF A « L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA VIDEOSURVEILLANCE »

RAPPORT

Lecture par M. Louis **GOY** (EA) Président de la Commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du rapport-préavis :

La Commission a demandé si une statistique des cas de délinquance débouchant sur une procédure pénale était tenue. La réponse est non, mais cela n'empêche pas la Police (son Etat Major) de constater qu'il y a une récurrence des atteintes aux biens publics et des actes d'incivilité qui justifie l'utilisation de la vidéosurveillance telle que mise en place sur le territoire de la Commune d'Aigle.

En conclusion, la Commission a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-17 du lundi 10 décembre 2018 ;
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver les modifications du « Règlement communal sur la vidéosurveillance » ;
2. de soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

DISCUSSION

M. Alain **GILLIERON** (EA) : des caméras de surveillance sont-elles prévues sur le parking derrière la salle de l'Aiglon ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal : ce soir il s'agit de la mise à jour du règlement pour être en conformité avec la législation cantonale sans définition des lieux pour l'installation des caméras.

M. Alain **GILLIERON** (EA) : remarque que le « deal » de rue est effectué sur ledit parking et profite de poser la question « à chaud ».

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : à l'unanimité – Refus : 0 - Abstention : 0

2.2 PREAVIS MUNICIPAL N° 2019-01 DU LUNDI 14 JANVIER 2019 RELATIF à « L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT RELATIF AUX BAREMES DU SERVICE DENTAIRE »

RAPPORT

Lecture par M. Stéphane **TILLE** (UDC), Président de la Commission chargée d'étudier cet objet.

VOEUX

La Commission émet les vœux suivants :

Vœu n° 1 : la Commission souhaite que la Municipalité soutienne le déroulement des dépistages aux cabinets des dentistes, ce qui, selon l'avis de la Commission cantonale sur les soins dentaires, en améliore la qualité.

Vœu n° 2 : La Commission souhaite que les éventuels parents, bénéficiaires de la subvention, soient informés d'une possible aide de la part de la commune, en précisant que cette demande doit se faire dans les 30 jours suivant la date figurant sur le formulaire « Résultat du dépistage bucco-dentaire de votre enfant » ; cette information devrait notamment figurer sur ladite feuille signée du médecin-dentiste.

AMENDEMENTS PROPOSES

Afin de garantir un service de qualité et de prévenir l'interruption d'un traitement en cours, la Commission propose de maintenir l'article en vigueur, qui définit un délai pour le traitement en cours de 30 jours après le déménagement.

Amendement n° 1 : Article 2 - Ayant Droit

³En cas de départ de la commune, le traitement en cours se poursuivra jusqu'à la fin, mais au plus tard 30 jours après la date de départ.

La Commission estime qu'un revenu locatif ou immobilier doit être considéré comme revenu additionnel et donc ajouté au revenu brut mensuel de la famille et non pas soustrait à ce dernier.

Amendement n° 2 : Article 5 - Revenu déterminant

¹ Le revenu pris en considération est le revenu brut mensuel de la famille au moment du dépôt de la demande (total de la dernière déclaration d'impôt) **plus** l'éventuel revenu locatif ou immobilier.

CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2019-01 du lundi 14 janvier 2019 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver la version **amendée** par la Commission du « Règlement communal relatif aux barèmes du service dentaire » ;
2. d'abroger le « Règlement et barème du service dentaire scolaire » du 24 septembre 1998 ;
3. de soumettre ce règlement au Canton pour approbation ;
4. de considérer ce préavis comme valant réponse à la motion de Mme Kathryn HESS-BELLWALD du 22 mars 2018, intitulée « Réactivation du préavis municipal N° 2017-07 du lundi 12 juin 2017, relatif à l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux barèmes du service dentaire, suite à son renvoi en Municipalité par motion d'ordre et à l'échec de l'initiative cantonale « Pour le remboursement des soins dentaires ».

DISCUSSION

Mme Maude **ALLORA**, Municipale : la Municipalité prend note des deux vœux. **Vœu n° 1** : il est difficile d'aller contre la volonté des médecins-dentistes et des écoles car pour le dépistage c'est plus compliqué au niveau logistique avec une classe de 20 enfants. La Municipalité est consciente du fait que le dépistage est bien meilleur en cabinet, cependant, il est difficile de convaincre tous les acteurs de pouvoir le faire. **Vœu n° 2** : la Municipalité prendra contact avec les écoles, afin qu'une information soit inscrite sur la feuille du dépistage dentaire destinée aux parents. Quant à **l'amendement n° 1 pour les ayant-droit** : la Municipalité estime qu'il est souhaitable que le subventionnement s'arrête en cas de départ de la commune, comme cela est le cas dans les autres règlements qui donne droit à des subventions, afin d'avoir une uniformisation de la pratique. **Amendement n° 2** : il y a eu erreur dans la rédaction du préavis, la version amendée est correcte.

Discussion close.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

Acceptation : 52 - Refus : 5 – Abstention : 7

VOTE SUR LE DEUXIEME AMENDEMENT

Acceptation : à la majorité - Refus : 0 – Abstention : 1

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

Acceptation : à l'unanimité - Refus : 0 – Abstention : 0

2.3 PREAVIS MUNICIPAL N° 2019-02 DU LUNDI 21 JANVIER 2019 RELATIF A « LA CREATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA REGION D'AIGLE (AERA) »

RAPPORT

Lecture par M. Pierre-Yves **BRELAZ** (PLR) Président de la Commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

En résumé, la Commission, à la majorité, a l'honneur de vous demander Monsieur le Président, cher(e)s collègues, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2019-02 du lundi 21 janvier 2019 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à créer « L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) » telle que définie dans les statuts joints au préavis ;
2. d'adopter les statuts par la signature de ces derniers ;
3. d'adopter le projet de régionalisation tel que présenté.

DISCUSSION

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : question concernant le plafond d'endettement : selon l'article 36 des statuts qui prévoit quand même que les communes membres de l'Association sont solidaires et subsidiairement responsables des dettes, y a-t-il la certitude absolue que cela n'impacte pas les dettes de la Commune ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : il y a une directive du Conseil d'Etat qui stipule que dans ces cas de figure, il y a un investissement hors plafond d'endettement pour la raison suivante : la loi oblige les communes à facturer l'eau, le coût correspondant aux frais pour la capter et la distribuer. La garantie financière figure dans la loi. Pas de limitation dans cet investissement. Les seules choses à mettre dans la balance c'est que tout investissement a forcément un coût. Des recettes doivent être là et la question à se poser : est-ce que les recettes supposées sont-elles suffisantes pour couvrir les coûts ? Si non, on doit de toutes façons les augmenter, il n'y a pas de choix possible. C'est une augmentation automatique qui passe bien entendu par la voie démocratique. Ces coûts doivent être absolument couverts.

Discussion close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : 56 – Refus : 0 – Abstention : 8

4. MOTIONS DEPOSEES

4.1 ENTENTE AIGLONNE « POUR LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT A AIGLE »

LECTURE

Par **Mme Kathryn HESS-BELLWALD**

« Plusieurs villes dans le monde ont adopté une solution d'éclairage intelligent afin de diminuer l'impact reconnu de la pollution lumineuse nocturne de l'environnement. En Suisse, Yverdon fait office de cité pionnière, suivie par Genève (Smartlighting), Bern (Light-on-Demand), Sion et environs, Zurich, Winterthur, etc... qui ont mis en exploitation un test et divers projets : éclairage de chaussées routières, cyclistes et piétonnes.

Le but poursuivi est de diminuer la pollution lumineuse nocturne, de plus en plus envahissante, avec des conséquences reconnues néfastes pour notre écosystème (faune et flore) et pour notre propre santé.

Aigle a adhéré au programme « Cité de l'Energie », avec un label renouvelé en 2017, dont l'un des buts est de remplacer les éclairages conventionnels par des ampoules LED moins gourmandes en énergie, donc de réduire sa consommation d'énergie (publique) En cela, elle fait un pas vers le programme d'une « Société à 2000 W ».

Ce programme permet donc de faire des économies bienvenues.

Néanmoins, il est possible de faire encore mieux et de réduire la consommation électrique au strict minimum en passant à une gestion dynamique de l'éclairage public tout en assurant la sécurité des usagers nocturnes des espaces publics (piétons, cyclistes, automobilistes).

Pour la Suisse, les économies sont estimées à CHF 160 Mio par année avec des périodes de remboursement des investissements estimés entre trois et cinq ans.

En d'autres termes, cela signifie qu'après cinq ans au plus, les économies d'énergie effectuées sur l'éclairage constituent quasiment du bénéfice. La Commune serait doublement gagnante. En effet, ces économies pourraient être investies à d'autres tâches et l'énergie électrique non utilisée pourrait être vendue à d'autres utilisateurs, pensons simplement aux recharges nocturnes pour des voitures électriques.

Pour Aigle, les économies par l'utilisation d'ampoules LED seraient de 30 à 40 % par rapport à un éclairage nocturne conventionnel et de 30 à 40 % supplémentaires, au minimum, si l'éclairage LED est intelligent.

Cette mise en œuvre devrait être progressive, tout comme l'est chaque année le remplacement de l'éclairage conventionnel par des ampoules LED.

L'Entente Aiglonne demande au Conseil d'accepter cette motion, pour que la Municipalité lui soumette des solutions concrètes et chiffrées aux endroits où un éclairage LED est déjà en service ou qui va être prochainement installé, par exemple, dans le quartier « Sous-le-Bourg », puis de l'étendre au fil des années sur tout le territoire de la Commune ».

DISCUSSION

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : avis positif de la Municipalité à une nuance près : la Commune a entrepris depuis de nombreuses années le changement des luminaires pour économiser et être plus rationnelle sur l'ensemble du territoire. Cette action a coûté extrêmement chère, dont les bénéfices financiers ne sont au final pas aussi évidents de ce qui est annoncé dans les prospectus. 35% d'économie, le prix de l'électricité diminue mais globalement, la facture est presque toujours la même. Certains tronçons routiers ont également été ajoutés. Les objectifs financiers ne sont pas tout à fait atteints. Globalement, tous les luminaires ont été changés et la deuxième phase serait de les rendre plus efficaces de manière générale, toute la panoplie de la gestion électronique appelée « Smart City » est à notre portée pour essayer de gérer cela avec l'éclairage intelligent.

Demande de transformer cette motion en postulat pour transmission directe à la Municipalité. Cela lui permettra de revenir vers le Conseil avec les résultats des analyses, les propositions concrètes qui sont demandées et puis par voie budgétaire ou un préavis, en fonction de la discussion qui aura lieu, les investissements nécessaires pourront être décidés (qui sont colossaux).

La Commune ne redistribue pas l'énergie et ne peut la vendre, donc il n'y a pas de bénéfice, mais il y a des économies.

Mme Kathryn HESS-BELLWALD accepte que la motion soit transformée en postulat.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PS) : ce postulat est arrivé beaucoup trop tardivement. Le temps manquait pour s'informer correctement sur le sujet traité et de permettre de réunir les groupes pour pouvoir en parler. Demande à ce qu'à l'avenir les choses changent. Le groupe PSA s'abstiendra de voter.

Discussion close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DU POSTULAT

Acceptation : 49 – Refus : 0 - Abstention : 15

VOTE SUR LE RENVOI DIRECT DU POSTULAT A LA MUNICIPALITE

Acceptation : 52 - Refus : 0 - Abstention : 12

4.2 ENTENTE AIGLONNE « LE PARC MON SEJOUR : UN ESPACE VERT A METTRE EN VALEUR » LECTURE

M. Philippe **BELLWALD** (EA) lit la motion.

« Le parc Mon Séjour a la particularité d'être un des seuls espaces verts aiglons proche du centre-ville. Il comprend une surface de 7'500 m² environ, répartie aujourd'hui en jardin pour les 2/3 et en vignes pour le tiers restant. Il n'est malheureusement pas accessible aux habitants d'Aigle.

Les anciens membres de cette assemblée repéreront certainement quelques lacunes dans l'historique qui suit. Peu importe, car les éléments ci-dessous suffisent pour vous soumettre notre proposition au vote ce soir, dans le but d'aller de l'avant rapidement.

- *Vu que l'achat de la propriété Mon Séjour a été réalisée avec l'intention d'ouvrir ce parc au public ;*
- *vu qu'une pétition demandant l'ouverture au public du parc, signée par une soixantaine de citoyens et citoyennes, a été adressée au Président du Conseil communal le 12 septembre 2003 ;*
- *vu que la majorité du Conseil communal a décidé le 31 mai 2006 de renvoyer la pétition à la Municipalité pour analyse, étude et préavis ;*
- *vu que le parc n'est toujours pas ouvert au public en 2019 ;*
- *considérant, en outre, que des signes inquiétants d'effondrement, voire de basculement du mur donnant sur le trottoir, côté rue de la Gare, sont causés par la poussée latérale de deux grands arbres ;*
- *étant donné que le préavis n° 2019-04 sur la réfection de la rue Margencel vient d'être retiré par la Municipalité, l'Entente Aiglonne dépose cette motion.*

Nous prions la Municipalité de faire une proposition concrète pour une ouverture du parc Mon Séjour à la population ceci dans le cadre du Schéma directeur des espaces publics et du PdCom par le biais de leurs ateliers participatifs ouverts à toute la population aiglonne ».

DISCUSSION

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité est enthousiaste à l'idée d'ouvrir ce parc au public, c'était d'ailleurs prévu dans le cadre du projet « Aigle Centre 2020 » ; cela occupait un paragraphe dans les objectifs que la Municipalité avait poursuivi, suite à l'intervention de M. GOY, c'était une réponse à cette intervention. Il est vrai qu'aujourd'hui cette étude va être menée. En stratégie, ce parc a toujours été considéré comme le poumon du centre-ville. La Commune a accepté de construire à cet endroit l'agrandissement de l'Ecole professionnelle à condition que cela reste des bâtiments provisoires, pour une durée de vie limitée et bien entendu avec l'espoir que, le moment venu, d'autres solutions soient trouvées. **Cette motion peut être renvoyée directement à la Municipalité.**

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) : demande à M. Philippe BELLWALD quelle est l'attente d'un atelier participatif ?

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : pourquoi la motion arrive si tard (question posée précédemment par le PSA) ? Parce que l'analyse du préavis N° 2019-04 a soulevé un certain nombre de questions et vu qu'il a été retiré par la Municipalité, l'EA a pensé que c'était le moment opportun de pouvoir lier ces deux objets. L'EA s'est appuyée sur le dernier rapport de restitution concernant le Schéma directeur des espaces publics qui est un document amené à évoluer et qui englobe cette partie de la ville. Puis en appui les commentaires qui ont été faits dans le rapport du PdCom qui est en cours, en particulier le rapport de restitution du PdCom dans lequel on demande à la population d'avoir des espaces verts, si possible, au centre-ville. L'EA pense que la rue Margencel, telle qu'elle a été présentée, a été refusée et dans le rapport de minorité il y a des éléments qui ont fait réagir en disant que cela serait une bonne opportunité d'ouvrir ce parc Mon Séjour sur la rue Margencel et de mettre ainsi en valeur ce parc, sachant qu'une partie est utilisée par une garderie d'enfants.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) : il est bien de présenter une étude sur cet objet. Ce qui est gênant dans la motion proposée, c'est le fait de demander à la Municipalité de faire une proposition concrète. C'est en fait quasiment un ordre et dans une motion, on ne peut donner un ordre à la Municipalité parce que cet objet n'est pas de la compétence du Conseil. Proposition de modifier comme suit : « *Nous prions la Municipalité de présenter une étude pour une ouverture du parc* » et dans ce cadre-là, on serait plus proche du règlement communal.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : sur le principe, la démarche semble intéressante, elle s'inscrit pleinement dans le Schéma directeur des espaces publics voté. Cette zone a été qualifiée « *de jardin communal ouvert au public* » ce n'est que la mise en œuvre accélérée de mesures qui ont été prises dans le cadre du Schéma

directeur des espaces publics. Rien de nouveau présenté ce soir. Il faut arriver avec une étude qui permette de valoriser cette zone et non une proposition fermée et figée. Cela doit s'intégrer à la fois dans les réflexions des aménagements de la rue Margencel et de circulation mais aussi sur l'axe Nord-Sud (un rapport a été rédigé il y a de nombreuses années) et ce point avait déjà été soulevé en intégrant cette zone, comme zone de transit en mobilité douce entre la partie Gare et le centre-ville. Il ne faut pas être trop « sectaire » sur la demande formulée, on ne peut la limiter qu'à cette zone, mais demander une étude d'impact sur cette zone qui vise à l'ouverture et non pas uniquement le parc seul, mais dans le contexte général où il se trouve.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : l'idée n'est pas de donner des ordres à la Municipalité, c'est de se dire qu'il y a manifestement cet axe important (entre les deux carrefours de la Gare et le carrefour de Frédéric-Rouge) qui dessert aussi bien la circulation routière que piétonne, voire même cycliste. Demande à ce que l'étude intègre un accès au parc Mon Séjour et permette à des cyclistes de pouvoir laisser leur vélo hors de la chaussée. Il n'y a pas de dirigisme mais de l'enthousiasme.

M. Michel **CLAUDEL** (PS) : si volonté que les vélos passent à Margencel, il faudrait élargir Margencel en achetant les terrains pour en faire une piste cyclable. La Municipalité devrait donner un chiffre quant au prix de l'achat du terrain avant présentation du préavis en deuxième lecture.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) : ne pas lier l'intervention de M. Michel CLAUDEL avec la motion. Ce sont deux discussions différentes.

A la question posée par M. le Président à M. Philippe BELLWALD (EA) s'il est d'accord de transformer les termes « proposition concrète » par « étude », sa réponse est positive.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA MOTION

Acceptation : 51 - Refus : 0 - Abstention : 13

VOTE SUR LE RENVOI DIRECT DE LA MOTION EN MUNICIPALITE

Acceptation : 52 - Refus : 0 - Abstention : 12

5. POSTULATS DEPOSES

5.1 PLR « POUR UNE ANALYSE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE COMMUNALE »

LECTURE

M. Clément **REBER** (PLR) lit le postulat.

« Depuis le début de l'années 2019, l'actualité romande a été marquée par de nombreux mouvements en faveur du climat et de l'environnement. La jeunesse vaudoise, notamment, a vivement exprimé ses craintes pour l'avenir de notre planète et sa volonté de voir la société prendre largement en compte les défis qui se posent en termes de gestion de l'impact environnemental de l'activité humaine. Après l'organisation à la fin de l'année dernière des assises du climat et l'élaboration d'un « plan climat » cantonal, Vaud a déclaré le 12 mars l'urgence climatique. Au niveau fédéral, des objectifs de réduction des émissions carbone ont été fixés et de nombreuses mesures doivent encore être débattues au sein du parlement. S'il est clair que la politique environnementale est particulièrement importante au niveau fédéral et cantonal, notamment en ce qui concerne le réchauffement climatique, il ne faut pas négliger l'impact environnemental de nos choix quotidiens et par conséquent réfléchir l'écologie également à l'échelon communal.

Labellisée à trois reprises « Cité de l'énergie » (en 2009, 2013 et 2017), Aigle prend déjà des mesures pour optimiser sa consommation énergétique et encourager ses habitants à investir dans des installations économes et durables. Mais en fait-elle assez ? Quel potentiel d'action possède chaque service de notre commune et est-il exploité ?

Le groupe PLR Aigle demande à la Municipalité par ce postulat :

- de procéder à une analyse des actions entreprises au quotidien dans les différents services communaux pour la préservation de l'environnement ;*
- d'évaluer le potentiel de réduction de l'impact environnemental de l'activité des différents services de la ville ;*

- d'établir un rapport détaillant les actions menées au quotidien par la commune et les mesures potentielles à mener à l'avenir ».

DISCUSSION

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : **demande le renvoi du postulat à la Municipalité**. C'est dans l'air du temps et il semble que la commune n'ait rien fait quand on lit certains comptes rendus dans les médias et que l'on entend certaines déclarations, notamment des jeunes qui manifestent. A titre personnel, c'est terrible de s'entendre dire par un jeune de 17 ans qui pense qu'il sera mort dans 10 ou 15 ans, alors qu'il n'est qu'au début de sa vie. Il devrait penser à fonder une famille, à son travail, à s'accomplir, mais non, il reste bloqué sur une catastrophe à laquelle il croit. La Municipalité a travaillé sur plein de sujets et essaie à chaque fois de bien faire. Nous avons un devoir d'exemplarité évident dans cette société. Dans ce cadre-là, ce postulat est légitime. Il faudra prévoir un peu de temps pour la réponse à ce postulat ; le règlement prévoit qu'une réponse peut être donnée dans l'année qui suit, mais il est probable qu'il faille plus de temps étant donné les dossiers importants.

M. Clément **REBER**, (PLR) : l'objet de ce postulat n'est pas de remettre en cause les actions qui sont déjà entreprises par la Commune, mais plus de souligner qu'une analyse peut permettre d'identifier les actions complémentaires qui pourraient être effectuées. Conscient du fait que ce n'est pas au niveau de la commune d'Aigle que le réchauffement climatique va être résolu, mais que chacun, à son niveau, doit se poser des questions sur les actions qui peuvent être entreprises.

Discussion close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DU POSTULAT

Acceptation : 45 - Refus : 0 – Abstention : 19

VOTE SUR LE RENVOI DIRECT DU POSTULAT EN MUNICIPALITE

Acceptation : 49 - Refus : 0 - Abstention : 15

6. INTERPELLATIONS DEPOSEES

6.1 (ALT-VERTS) « BATIMENTS PUBLICS ET LEUR PROGRAMME D'ENTRETIEN ET RENOVATION A AIGLE : QUEL ETAT DES LIEUX ET QUELLE PERSPECTIVE ? »

LECTURE

M. Bernard **BOREL (ALT-Verts)** lit son interpellation.

« Le budget 2017, très déficitaire, comprenait néanmoins une somme importante de rénovation et d'amélioration énergétique de l'un des bâtiments publics, qui semblait, probablement à juste titre, une priorité pour la Municipalité. Or le budget 2019, équilibré et approuvé par le Conseil communal en décembre dernier, ne prévoit pratiquement pas de rénovation. Cela pourrait suggérer un manque de planification et de vision, à une époque où les problèmes énergétiques sont devenus une priorité pour nos sociétés. La politique énergétique 2050 de la Confédération nous pousse à sortir des énergies fossiles et nucléaires et à nous tourner vers des sources d'énergie renouvelables. Mais il s'agit aussi de diminuer la consommation et les bâtiments représentent environ 30% de celle-ci. D'autre part, notre label « Cité de l'énergie » dont nous sommes fiers, nous incite aussi à améliorer année après année le rendement énergétique des bâtiments et donc favoriser la diminution de leur consommation.

De plus en plus l'utilisation d'un Certificat énergétique cantonal + (CECB+) est le prélude aux travaux touchant le domaine énergétique des bâtiments. Il permet non seulement de classer les bâtiments selon une échelle allant de G (peu efficace) à A (très efficace), mais le CECB+ propose aussi des conseils pour améliorer le classement des bâtiments. Ledit certificat établit 2 analyses distinctes : d'une part la performance de l'enveloppe du bâtiment et, d'autre part, l'efficacité énergétique globale qui est liée à la quantité d'énergie consommée ainsi que la source d'énergie utilisée et son caractère renouvelable. Selon la Loi sur l'énergie cantonale de 2014, le CECB est d'ailleurs nécessaire lors de tout achat/vente de bâtiment.

La Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro, en charge du Département du Territoire et de l'Environnement (DTE), insistait encore récemment pour que toute rénovation d'un bâtiment – d'autant plus s'il est public – soit

inscrite dans l'esprit de la politique énergétique 2050, tant du point de vue enveloppe du bâtiment que de la source d'énergie utilisée.

Cette interpellation s'inscrit dans la droite ligne de la résolution adoptée par le Grand Conseil le 19 mars dernier décrétant « l'urgence climatique » et approuvée à une très large majorité.

Devant cette réalité bien connue de tous, permettez-nous de poser les questions suivantes :

1. la Municipalité souscrit-elle aux propos de la Conseillère d'Etat en charge de l'Energie ?
2. la Municipalité a-t-elle fait des CECB+ des bâtiments publics et connaît-elle donc l'étiquette énergétique de chacun d'eux ?
3. la Municipalité a-t-elle établi un plan de rénovation qui tienne compte des priorités pressenties ou documentées d'amélioration énergétique et envisage-t-elle de mettre régulièrement une ligne budgétaire pour cela ?
4. la Municipalité a-t-elle mis dans ses priorités la rénovation des bâtiments et entend-elle en donner les lignes directrices au Conseil communal à une échéance à 10 ans (avec des propositions à court, moyen et long termes) et les dépenses à consentir pour y arriver pour que celui-ci puisse arbitrer au mieux les différentes dépenses d'investissement ?
5. La Municipalité consulte-t-elle le Délégué à l'énergie pour trouver les solutions optimales pour toute rénovation ?
6. La Municipalité a-t-elle une stratégie définie pour encourager les privés à améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment et a-t-elle l'intention de faire une cartographie énergétique globale de son territoire ?

Merci de votre réponse écrite dans les délais impartis par le Règlement du Conseil communal.

DISCUSSION

Mme Isabelle **RIME**, Municipale : réponses directes :

Question N° 1 : oui et ce dans la mesure du possible en tenant compte des coûts engendrés des dépenses communales.

Question N° 2 : oui. Nous allons continuer à faire les CECB+. Déjà 6 bâtiments sont en cours de rénovation : l'ancienne gendarmerie, le Pavillon du Sillon, le chantier communal de l'Hôtel de Ville et Mon Séjour.

Question 3 : oui et validé via les budgets 2018 et 2019. Chaque bâtiment aura son « carnet de santé ». Cela permettra d'avoir une stratégie par rapport aux rénovations sur les bâtiments communaux.

Question 4 : oui

Question 5 : oui, la rénovation des bâtiments communaux est une priorité et cette liste sera établie sur la base des « fiches état » et permettra à la Municipalité de signer des objets et actions à mener. Ces dépenses seront, soit budgétisées, soit soumises au Conseil communal par voie de préavis.

Question 6 : oui, la Municipalité a accepté, dans sa séance du 18 mars 2019, la réalisation de la planification énergétique territoriale communale. Un cadastre solaire est à disposition. Une campagne de sensibilisation sera effectuée auprès de la population.

M. Bernard **BOREL** (ALT-Verts) : remercie Mme Isabelle RIME pour les réponses. Toutefois il manque une planification à long terme. En qualité de commissaire des finances, il émet le souhait de voir vers ce à quoi on tend pour faire un meilleur arbitrage du ménage communal.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale : un complément de réponse sera donné par le biais du postulat qui a été déposé auparavant par M. Clément REBER.

Cette interpellation est considérée comme traitée.

6.2 (PLR) « VENTE ET DEMOLITION DU BATIMENT MARGENCEL 13 AINSI QUE LA REALISATION D'UN GIRATOIRE » - PREAVIS N° 2016-03

LECTURE

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) lit son interpellation.

« En date du 14 avril 2016, notre Conseil communal acceptait le préavis municipal N° 2016-03 relatif à « La vente et à la démolition du bâtiment Margencel 13 ainsi que la réalisation d'un giratoire ». Dans les conclusions dudit préavis, au point 3, il a été décidé « d'autoriser la vente du bienfonds feuillet n° 265 au propriétaire de la parcelle n° 266 dite Hôtel Suisse pour un montant de CHF 241'752.-- avec un supplément de CHF 343'247.85 en cas de non-respect de l'obligation d'exploitation du « Resort » à raison de 2/3 du volume construit.

Les travaux ont débuté depuis plusieurs mois et on pourrait se réjouir que notre commune puisse enfin agrandir son parc hôtelier, qui se limite à ce jour, à un établissement 3 étoiles de 24 chambres, d'un établissement (sans étoile) de 9 chambres et de quelques « Bed & Breakfast ».

Or, depuis quelques jours, sur les barrières de chantier, un nouveau visuel nous a interpellé avec la promotion suivante : « Immeuble de 56 appartements et un 1 restaurant ». En consultant le site internet de l'entreprise générale de construction (beMax SA), on retrouve la réalisation du bâtiment pour les institutionnels. L'ancien propriétaire de l'Hôtel Suisse aurait donc vendu sa parcelle...

Notre commune est en manque certain de chambres pour des touristes, des visiteurs ou autres employés de grandes entreprises aiglones, de sportifs de passage au Centre Mondial du Cyclisme, etc. sans compter les nombreuses organisations à Aigle où il est parfois impossible de loger sur place.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Depuis l'acceptation du préavis N° 2016-03 par notre Conseil communal, la Municipalité a-t-elle signé les différents actes avec l'ancien propriétaire de l'Hôtel Suisse ?*
- A quelle date la Municipalité aurait-elle appris que le nouveau propriétaire institutionnel ne comptait pas créer d'appart-hôtel ou d'Hôtel Resort ?*
- Le supplément de CHF 343'247.85 en cas de non-respect de l'obligation d'exploitation du « Resort » à raison du 2/3 du volume construit, aurait-il déjà été encaissé ?*
- La Municipalité compte-t-elle tout de même défendre la quarantaine de logements dédiés au tourisme ? »*

DISCUSSION

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité a signé tous les actes qui ont été approuvés préalablement par le Conseil et la discussion au sein du Conseil et en commission avait bien tourné autour du fait que cette opération pouvait avoir lieu. Cette opération a été soutenue, parce qu'il y avait un projet d'appart-hôtel. La Municipalité a une influence assez limitée sur les activités économiques pour avoir aujourd'hui - comme M. Marc-Olivier **DRAPEL** l'a dit - un hôtel, comme l'Hôtel du Nord, qui fonctionne bien et qui est un excellent établissement, mais demain il peut être transformé en appartements et c'est quelque chose contre lequel on ne peut entrer en procédure.

La Municipalité ne peut donner d'information quant à la situation contractuelle du présent propriétaire. Cela rentre dans le domaine de la sphère privée. On ne sait pas ce qui va être fait. La Municipalité n'est pas saisie d'intention de ce qui pourrait changer par rapport au propriétaire. Il n'y a pas de processus qui a été engagé pour récupérer les CHF 343'247.85. Oui, la défense des logements de ce type, à savoir en location de courte durée avec prestation hôtelière possible, est une priorité pour la Municipalité et elle n'aurait pas fait cette opération s'il n'y avait pas eu ce projet. De la même manière, il y a un projet tout prêt où il y a une affectation hôtelière et elle y tient particulièrement et elle ne laissera pas faire si les choses n'allaient pas dans ce sens. Des mesures ont été prises. La Municipalité n'a pas été informée d'un changement d'affectation, mais la Municipalité en a fait part en écrivant au propriétaire il y a quelque temps déjà. Il y a une charge foncière inscrite au Registre foncier et signée par le propriétaire au moment où il devient propriétaire. La Municipalité ne se laissera pas faire, toutefois elle ne connaît pas l'issue juridique d'une procédure.

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) : **propose la résolution suivante :**

« La Municipalité est priée d'entreprendre toutes démarches utiles pour que le projet de nature hôtelière décrit dans le préavis N° 2016-03 soit réalisé comme prévu, cela afin de permettre la création de lits hôteliers.

A défaut, il appartient à la Municipalité de prendre toutes mesures utiles pour obtenir le versement du complément de prix, selon les conclusions du préavis N° 2016-03 ».

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : remercie M. le Syndic pour les réponses apportées. Toutefois, ce n'est pas la lecture qu'il en a s'il regarde les documents qui ont été présentés au Conseil communal. Dans le rapport de la Commission, il est dit à la signature de l'acte notarié : « La Municipalité connaîtra l'intention du propriétaire de réaliser ou non un « Resort » et il n'y aura pas de démolition du bâtiment Margencel sans être sûr que l'Hôtel Suisse sera construit ». Recherche concernant l'historique des parcelles n° 265 : l'ex Hôtel Suisse et n° 266 : propriété ex-Ciochetti propriété de la commune. Le 14 avril 2016, le Conseil a approuvé le préavis n° 2016-03 dans les termes qui ont été rappelés. Le 10 mai 2017 : la parcelle n° 265 est vendue à un nouveau propriétaire. Dans la liste des transferts du Registre foncier de mai 2017, ledit transfert n'est pas mentionné. Le 11 juin 2018, la Municipalité a vendu la parcelle n° 266 à ce nouveau propriétaire (identique à celui de 2016 ?). Dans le Registre foncier il s'agit du même propriétaire qui a acquis la parcelle n° 265 une année auparavant. Sur la liste du Registre foncier des transferts du mois de juin, cette transaction n'apparaît pas, mais seulement le 18 août lorsque les parcelles n° 265 et 266 sont transférées du nouveau propriétaire à celui qui est aujourd'hui propriétaire de ces deux parcelles. Dans la liste des transferts, il est fait état de la vente par la Municipalité au nouveau propriétaire qui a eu lieu environ un mois et demi plus tôt. Il y a encore des zones d'ombre, surtout que le 30 octobre 2018 on pouvait lire dans l'article de « 24Heures » écrit par M. Christophe BOILLAT - qui reprend les termes de M. le Syndic sous le titre « L'hôtellerie prend son envol dans la plaine du Chablais » - qu'un projet se trouve au bord de l'autoroute (projet pas suffisamment avancé pour en parler d'avantage) et qu'en revanche les deux autres au centre-ville - c'est une très bonne chose - sont concrets. Il s'agit d'un hôtel dans le futur bâtiment Coopérative viticole. Il y a cette zone d'ombre entre la signature des affectations et ce que l'on peut entendre ou lire plus tard.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité a toujours eu le même interlocuteur. Résolution de M. Marc-Olivier **DRAPEL** : il n'est pas impossible que l'on rentre dans une procédure juridique. Si le Conseil soutient cette résolution, c'est une bonne chose pour arriver à nos fins.

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) : **accepte les réponses données.**

VOTE SUR LA RESOLUTION PROPOSEE

Acceptation : 53 - Refus : 0 - Abstention : 11

6.3 UDC « UN VRAI SOUTIEN A LA CAUSE APICOLE !»

LECTURE

M. Stéphane **TILLE** (UDC) lit son interpellation.

« Dans les communications du mois de février, la Municipalité nous informe de sa décision de promouvoir les abeilles en Suisse, en acceptant de faire installer des ruches sur le toit de l'Hôtel de Ville.

La cause apicole me tient particulièrement à cœur et je vous félicite sincèrement pour cette décision. Il s'agit là d'un geste symbolique qui donne bonne conscience, mais c'est un bon premier pas pour la promotion des abeilles.

Le problème majeur pour l'apiculteur d'aujourd'hui est la perte de ses colonies ou le fameux syndrome de l'effondrement des colonies.

En Suisse, en moyenne 20% des colonies sont perdues chaque hiver et à cela il faut ajouter 10% des colonies qui sont trop faibles pour se développer en colonies fortes.

Les principales causes identifiées à ce jour par le Service sanitaire apicole SSA sont :

- 1. les virus apportés par l'acarien « Varroa destructor » ;*
- 2. la mauvaise gestion des réserves de nourriture, en particulier l'offre de plantes mellifères réduites ;*
- 3. l'intoxication des abeilles par certains pesticides.*

Pour contrer les deux derniers points, plusieurs mesures favorables aux abeilles existent telles que la création de bandes fleuries ; les plantations d'arbres et de fleurs mellifères comme le tilleul qui, de plus, donne un délicieux miel typique de notre région ; ou alors l'élimination de l'usage des pesticides.

Par cette interpellation, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles autres mesures la Municipalité prévoit-elle pour contribuer à la sauvegarde des abeilles dans notre région ?
- La Municipalité est-elle au courant du projet AGRIPOL, projet soutenu par le Canton qui vise à promouvoir et développer un ensemble de mesures favorables aux abeilles en encourageant des pratiques agricoles respectueuses des insectes pollinisateurs ?
- Les agriculteurs et vignerons travaillant nos parcelles communales sont-ils au courant de ces mesures ? »

DISCUSSION

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : à l'initiative de M. Grégory DEVAUD, Municipal, des ruches vont être placées sur les toits de l'Hôtel de Ville (600'000 abeilles). Il n'y a pas de mesures de sauvegarde. Par contre, de manière générale, un plan de développement de la biodiversité sur le territoire communal est à l'étude. Appui sur deux choses : 1) sur le site internet de la Confédération « Ville verte » qui fournit une panoplie de recommandations assez simples qui peuvent être appliquées par nous-mêmes dans l'entretien de notre territoire et qui seront aussi proposées de recommandations que nous donnerons aux agriculteurs. On peut faire énormément de choses pour faciliter la biodiversité. Le brassage de la faune, le développement de la flore sur un territoire communal. Cela touchera également les propriétaires privés et pas seulement les agriculteurs. 2) Certains oiseaux sont en voie d'extinction en Suisse. Les migrations changent et cela n'est pas seulement dû à la Suisse et à sa qualité de l'air, il y a des mutations qui sont assez importantes, les mesures qui seront proposées vont également concerner la sauvegarde des oiseaux où l'objectif est de favoriser à certains endroits que les oiseaux puissent nicher plus facilement. A force de construire, on oublie simplement des gestes tout simples, le maintien d'une certaine biodiversité.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : concernant l'AGRIPOL ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : ne sait pas ce que c'est. La Municipalité s'est basée sur les recommandations fédérales et non vaudoises tel que l'AGRIPOL.

M. Stéphane **TILLE** : il s'agit d'un programme bernois, jurassien et vaudois qui proposent 8 mesures pour aider les apiculteurs et les agriculteurs.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : ces 8 mesures seront intégrées dans le programme que la Municipalité met en place actuellement.

M. Jean-Luc **MAYOR** (UDC) : l'agriculture aiglonne est très respectueuse par rapport aux abeilles et a démarré ces mesures il y a deux ans déjà.

6.4 (UDC) JETONS DE PRESENCES

LECTURE

M. Patrice **BADAN** (UDC) lit son interpellation.

« Nous aimerions savoir comment la Municipalité justifie le fait de toucher des jetons de présences pour les séances du Conseil communal. En effet, sur la feuille récapitulative des montants versés pour les présences au Conseil communal, on peut constater que la Municipalité s'est vue gratifiée des mêmes montants que les Conseillers communaux !

La base légale en vigueur est le préavis municipal N° 2016-06 relatif à l'indemnisation de la Municipalité et des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021.

Il est prévu, pour les membres du Conseil communal et uniquement pour eux, une indemnité de CHF 40.— par séance de Conseil communal.

Pour la Municipalité, il y a une base de rémunération fixe qui est fondée sur le revenu maximum de la classe 23 pour un Municipal et sur la classe 25 pour le Syndic. Le taux d'activité est fixé à 50% pour un Municipal et à 75% pour le Syndic.

Ce qui donne, pour un taux de 50%, un montant annuel brut total de CHF 75'057.-- pour un Municipal et, pour un taux de 75% pour le Syndic, un montant annuel total brut de CHF 116'271.--.

En plus de cette rémunération fixe, la Municipalité se partage la moitié des sommes perçues pour des jetons de présences, tantième en relation avec des mandats de fonction, notamment des Conseils d'administration, mais au maximum un montant de CHF 25'000.--. Ce montant devrait être réparti entre eux selon une répartition convenue entre eux.

Dans les conclusions de ce préavis, il est précisé que les vacations pour la Municipalité ne sont versées que pour les présences hors district d'Aigle. Par analogie, il ne doit pas y avoir d'indemnisation pour la présence de la Municipalité au Conseil communal.

D'autre part, nous relevons que la COFIN de l'époque s'interrogeait sur la capacité de chacun à assumer le taux de fonction attribué, soit 75% pour le Syndic et 50% pour les Municipaux ; elle souhaitait que la Municipalité s'interroge sur le taux d'activité de chacun et présente, le cas échéant, un préavis rectificatif en cours de législature, quant à une nouvelle répartition.

Questions à la Municipalité :

- Dans la mesure où des rétributions auraient été versées à tort, est-ce que la Municipalité compte les rembourser dans son intégralité ou tout du moins pour la période pas encore prescrite ?
- Sur quelle base se fonde la Municipalité pour toucher des indemnités pour les séances du Conseil communal ?
- Est-ce que la Municipalité touche des indemnités pour la présence à des commissions du Conseil communal ?
- Quand est-ce que la Municipalité touche des vacations ?
- Comment est répartie la part variable ? Quand cette décision a-t-elle été prise et par qui ?
- Quel est le montant global pour chaque année de la part variable pour 2017 et pour 2018 ?
- Est-ce que la capacité à assumer le taux de fonction attribué à chacun a été analysé par la Municipalité ?

La Municipalité voudra bien répondre par écrit à cette interpellation ».

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité a eu une demande de la Commission des finances pour répondre à ces mêmes questions. Le Bureau du Conseil fournit une liste de présences au Boursier communal. Il n'y a jamais eu de demande de la Municipalité qui, en l'occurrence, ne décide rien. Il faut demander au Bureau du Conseil de changer cette procédure qui se pratique depuis plus de 20 ans. Concernant les vacations, les rémunérations et les jetons des Conseils d'administration : versés selon les règles du Conseil communal. Il n'y a pas de montant de part variable. Pour le pourcentage de travail c'est la base 100 qui peut être différente d'une personne à l'autre. La répartition des pourcentages n'a pas à être adaptée. Réflexion à mener pour la prochaine législature.

M. Patrice BADAN (UDC) : satisfait des réponses données par M. le Syndic.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Jean-Luc **MAYOR** (UDC) : l'accès à la déchetterie n'est pas optimal, notamment le Chemin des Combasses. Une solution définitive est-elle prévue pour améliorer la circulation ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : ce chemin ne sera pas pour très longtemps ouvert à la circulation. Etude très sérieuse, afin de trouver des solutions pour ce carrefour. C'est le carrefour de la ville le plus chargé. Le chemin sera fermé à la circulation.

M. Joël **LAUNAZ** (PS) : concernant la 5G : position de la Municipalité par rapport à l'implantation d'antennes sur le territoire aiglon ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité n'a pas de position par rapport à la 5G. Ce n'est pas dans sa sphère de compétence. C'est compliqué pour une Municipalité d'imaginer d'avoir des zones « blanches ». Cela doit se faire à une échelle plus large, soit dans une grande ville. 5G et 4G c'est le même combat. Il faut rester prudent avec cette question.

M. Bernard **BOREL** (ALT-Verts) : question : l'Hôpital de Nant a décidé de fermer son hôpital de jour au 1^{er} avril 2019 pour Vevey. Grande perte pour le Chablais. Est-ce que la Municipalité a été consultée ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité n'a pas été consultée mais informée. C'est un problème qui concerne peu de monde mais qui est important. La Fondation de Nant a décidé de tout recentrer. Elle a décidé de se préoccuper du transport. M. le Syndic a été approché par une personne qui a proposé une rencontre avec la Fondation de Nant. La Municipalité est à disposition pour trouver une solution.

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) : question à la Municipalité : où en sont les études concernant les installations sportives ?

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : plusieurs membres du Conseil font partie de la Commission des sports qui est en charge de cette étude. Un comité de pilotage a mené cette étude. La Municipalité a mandaté un spécialiste. 3 axes ont été prévus. Le projet sera proposé ces prochaines semaines.

M. Patrick **GRAFF** (EA) : question concernant le gymnase : sera-t-il implanté à Aigle ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : le Conseil d'Etat a confirmé de manière officielle que le Gymnase sera implanté à Aigle. Une lettre de confirmation est attendue. Plusieurs contacts bilatéraux avec les Conseillers d'Etat. Implantation prévue pour 2023.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) : implantation de panneaux d'affichage, notamment ceux des « Mc Donald's » au bord de l'autoroute, c'est une aberration. Alors que c'est extrêmement difficile d'obtenir des panneaux de signalisation pour le tourisme, c'est deux poids deux mesures pour les affichages officiels (élections, manifestations, etc.) et les autres.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : d'accord avec M. Alexandre FAVRE. A force de mettre des règles, on est toujours en train de les changer et on ne peut les mettre en pratique. Il faut tolérer un peu le désordre des affichages durant les élections. Il faut laisser les choses comme elles sont.

M. Michel **CLAUDEL** (PS) : mise en garde à Mme Isabelle RIME, Municipale : emplacement d'une boîte pour mettre des livres à la Place Centrale ; M. Grégory DEVAUD, Municipal : installation de ruches sur le toit. Ne pas mélanger les deux. Heureusement il y a de bons pharmaciens à Aigle.

La séance est levée à 22h55

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le Président

La Secrétaire


Nicolas BIFFIGER


Geneviève PERRENOUD



Aigle, le 22 mars 2019

Monsieur le Président du Conseil,

Comme vous le savez sans doute, la Municipalité a validé, lors sa séance du 14 janvier 2019, "le projet d'édition d'une plaquette retraçant la campagne de restauration et de transformation de l'Ancienne Maison de Ville".

Initiative que je salue !

Dans cette perspective, je me permets de vous adresser un exemplaire de l'article intitulé "avis de recherche" écrit de ma main le 10 février 2019, paru sur le site de l'Éclaireur, portant sur la disparition de la plaque commémorative d'Albert de Haller qui s'est volatilisée pendant la restauration de l'Ancienne Maison de Ville, dite aussi Maison de Haller.

Connaissant votre souci du patrimoine aiglois, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir donner lecture de mon article (intégral ou résumé) au Conseil communal du 28 mars.

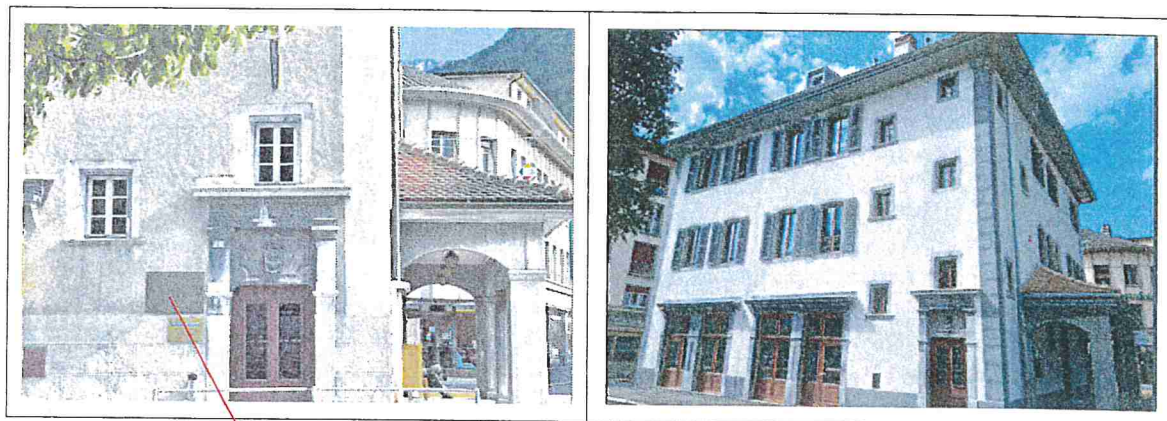
Je précise que Mme la Municipale Rime a été alertée le 11.12.18 et que M. le syndic a été relayé le 19.1.19, sans que l'obtention d'un renseignement pertinent sur cette regrettable disparition. L'espérer que de véritables recherches seront lancées, ce qui écarte l'hypothèse d'un vol, a été de droit, toujours gênantes, vous en conviendrez.

Je vous remercie par avance de votre bienveillante attention,
vous adresse mes salutations cordiales et forme mes
vœux les meilleurs pour la fin de votre année présidentielle.

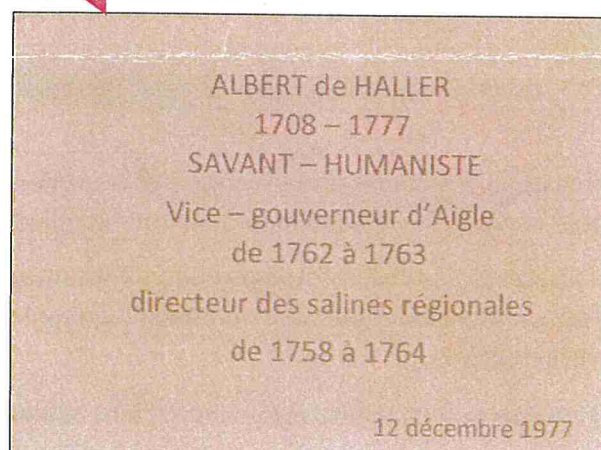
Bien à vous .

Anne Crozet
Agiles 6
1860 Agile

AVIS DE RECHERCHE



Où a passé la plaque commémorative en bronze (60 cm x 44 cm), apposée sur la façade sud de l'Ancienne Maison de Ville avant sa rénovation, dont voici le libellé ?



Offerte par la Commune et apposée par ses soins en 1977 sur la façade de l'Ancienne Maison de Ville, connue aussi sous le nom de Maison de Haller, cette plaque commémorative, visible à gauche de l'ancienne porte d'entrée, a été déposée en 2016, lors des travaux de rénovation du bâtiment, supervisés par le Service des monuments et sites historiques du Canton de Vaud.

Aujourd'hui, personne ne sait où elle se trouve ! S'agit-il d'une négligence lors de l'entreposage, d'une perte, ou pire d'un vol ? On se perd en conjectures !

Cette disparition est doublement fâcheuse : d'une part, cette plaque fait partie intégrante d'un monument historique d'importance régionale (note 2) et, d'autre part, le grand Haller comme on l'appelait de son vivant n'est pas n'importe qui.

Rappelez-vous : **savant** de réputation internationale, **Albert de Haller** figurait sur les billets de **500 francs suisses** en circulation de 1979 à 1997.



Ses compétences de physiologiste, d'anatomiste et de botaniste étaient reconnues dans toute l'Europe. Il a notamment travaillé sur la reproduction et les tissus biologiques et dessiné de magnifiques planches anatomiques ; il s'est aussi intéressé à la botanique du vallon de Nant et a établi un catalogue des plantes suisses. Il s'était constitué une des plus importantes bibliothèques d'Europe, comprenant 23'000 ouvrages, essentiellement dans les domaines des sciences médicales et naturelles.

Schiller et Goethe, pour ne citer qu'eux, ont admiré ses dons de poète au travers de son œuvre classique et de son ode aux Alpes suisses en particulier.

C'est avec compétence et efficacité qu'Albert de Haller a exercé la charge de **directeur des salines de Bex et de Roche** entre 1758 et 1764, avec rang de bailli. Ses qualités d'intégrité et d'humanité lui ont valu d'assumer en outre la charge de **vice-gouverneur d'Aigle** entre 1762 et 1763.

Plusieurs souverains, dont George II d'Angleterre, François I^{er} d'Autriche, son fils Joseph II et Frédéric II de Prusse, l'ont honoré de leur bienveillance et lui ont témoigné leur estime.

Il est donc important de récupérer sans tarder cette plaque commémorative perpétuant le souvenir du grand Haller dans notre ville d'Aigle. Il en va de l'image de la Commune, de son patrimoine et de son passé historiques.

Un grand merci à toute personne qui, dans un geste civique, aidera à la retrouver !

Anne Croset, membre - 10 février 2019



L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

Motion

« Le parc Mon Séjour : un espace vert à mettre en valeur »

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues,

Le parc Mon Séjour a la particularité d'être un des seuls espaces verts aiglons proche du centre-ville. Il comprend une surface de 7'500 m² environ, répartie aujourd'hui en jardin pour les deux-tiers et en vigne pour le tiers restant. Il n'est malheureusement pas accessible aux habitants d'Aigle.

Les anciens membres de cette assemblée repéreront certainement quelques lacunes dans l'historique qui suit. Peu importe, car les éléments, ci-dessous, suffisent pour vous soumettre notre proposition au vote de ce soir, dans le but d'aller de l'avant rapidement.

- Vu que l'achat de la propriété Mon-Séjour a été réalisé avec l'intention d'ouvrir son parc au public ;
- Vu qu'une pétition demandant l'ouverture au public du parc, signée par une soixantaine de citoyen(ne)s a été adressée au Président du Conseil communal le 12 septembre 2003 ;
- Vu que la majorité du Conseil communal a décidé, le 31 mai 2006, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour analyse, étude et préavis ;
- Vu que le parc n'est toujours pas ouvert au public ... en 2019 ;
- Considérant en outre que des signes inquiétants d'effondrement, voire de basculement, du mur donnant sur le trottoir côté rue de la Gare, sont causés par la poussée latérale de deux grands arbres ;
- Etant donné que le préavis 2019-04 sur la réfection de la rue Margencel vient d'être retiré par la Municipalité ;

L'Entente aiglonne dépose cette motion.

Nous prions la Municipalité de faire une proposition concrète pour une ouverture du parc Mon-Séjour à la population, ceci dans le cadre du schéma directeur des espaces publics et du PD Com, par le biais de leurs ateliers participatifs ouverts à toute la population aiglonne.

Entente aiglonne : Philippe Bellwald

Séance du Conseil communal du 28 mars 2019



L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

Motion → Transformée en postulat

**« Pour la mise en œuvre progressive
d'un éclairage public intelligent à Aigle »**

Plusieurs villes dans le monde ont adopté une solution d'éclairage intelligent afin de diminuer l'impact reconnu de la pollution lumineuse nocturne sur l'environnement. En Suisse, Yverdon fait office de cité pionnière, suivie par Genève (Smartlighting), Berne (Light-on-Demand), Sion et environs, Zürich, Winterthur, etc... qui ont mis en exploitation ou testent divers projets : éclairage de chaussées routières, cyclistes et piétonnes.

Le but poursuivi est de diminuer la pollution lumineuse nocturne, de plus en plus envahissante, avec des conséquences reconnues néfastes pour notre écosystème (faune et flore) et pour notre propre santé.

Aigle a adhéré au programme « Cité de l'Energie », avec un label renouvelé en 2017, dont l'un des buts est de remplacer les éclairages conventionnels par des ampoules LED moins gourmandes en énergie, donc de réduire sa consommation d'énergie (publique). En cela, elle fait un pas vers le programme d'une « Société à 2'000W ».

Ce programme permet donc de faire déjà des économies bienvenues.

Néanmoins, il est possible de faire encore mieux et de réduire la consommation électrique au strict minimum en passant à une gestion dynamique de l'éclairage public tout en assurant la sécurité des usagers nocturnes des espaces publics (piétons, cyclistes, automobilistes).

Pour la Suisse, des économies sont estimées à 160 millions de francs par an avec des périodes de remboursement des investissements estimés entre 3 et 5 ans.

En d'autres termes, cela signifie qu'après cinq ans au plus, les économies d'énergie effectuées sur l'éclairage constituent quasiment du bénéfice. La commune serait doublement gagnante. En effet, ces économies pourraient être investies à d'autres tâches et l'énergie électrique non utilisée pourrait être vendue à d'autres utilisateurs, pensons simplement aux recharges nocturnes pour des voitures électriques.

Pour Aigle, les économies dues à l'utilisation d'ampoules LED seraient de 30-40% par rapport à un éclairage nocturne conventionnel et de 30-40% supplémentaires, au minimum, si l'éclairage LED était intelligent.

Cette mise en œuvre devrait être progressive, tout comme l'est chaque année le remplacement de l'éclairage conventionnel par des ampoules LED.

L'Entente aiglonne demande donc au Conseil d'accepter cette motion, pour que la Municipalité lui soumette des solutions concrètes et chiffrées aux endroits où un éclairage LED est déjà en service, ou va prochainement être installé, par exemple dans le quartier « Sous-le-Bourg », puis de l'étendre au fil des années sur tout le territoire de la commune.

Pour l'Entente aiglonne : Kathryn Hess Bellwald

Aigle, Séance du Conseil communal du 28 mars 2019

Annexe : Flyer de la S A F E n°9/2015

Postulat du groupe PLR Aigle
"Pour une analyse de la politique environnementale communale."

Postulat déposé dans le cadre du Conseil Communal, séance du 28 mars 2019.

Depuis le début de l'année 2019, l'actualité romande a été marquée par de nombreux mouvements en faveur du climat et de l'environnement. La jeunesse vaudoise, notamment, a vivement exprimé ses craintes pour l'avenir de notre planète et sa volonté de voir la société prendre largement en compte les défis qui se posent en terme de gestion de l'impact environnemental de l'activité humaine. Après l'organisation à la fin de l'année dernière des assises du climat et l'élaboration d'un "plan climat" cantonal, Vaud a déclaré le 12 mars l'urgence climatique. Au niveau fédéral, des objectifs de réduction des émissions carbone ont été fixées et de nombreuses mesures doivent encore être débattues au sein du parlement. S'il est clair que la politique environnementale est particulièrement importante au niveau fédéral et cantonal, notamment en ce qui concerne le réchauffement climatique, il ne faut pas négliger l'impact environnemental de nos choix quotidiens et par conséquent réfléchir l'écologie également à l'échelon communal.

Labellisée à trois reprises Cité de l'énergie (en 2009, 2013 et 2017), Aigle prend déjà des mesures pour optimiser sa consommation énergétique et encourager ses habitants à investir dans des installations économes et durables. Mais en fait-elle assez ? Quel potentiel d'action possède chaque service de notre commune et est-il exploité ?

Le groupe PLR Aigle demande à la municipalité par ce postulat

- De procéder à une analyse des actions entreprises au quotidien dans les différents services communaux pour la préservation de l'environnement,
- D'évaluer le potentiel de réduction de l'impact environnemental de l'activité des différents services de la ville,
- D'établir un rapport détaillant les actions menées au quotidien par la commune et les mesures potentielles à mener à l'avenir.

Pour le groupe PLR Aigle,
Clément Reber



Bâtiments publics et leur programme d'entretien et rénovation à Aigle : quel état des lieux et quelle perspective ?

Le budget 2017, très déficitaire, comprenait néanmoins une somme importante de rénovation et d'amélioration énergétique de l'un des bâtiments publics, qui semblait, probablement à juste titre, une priorité pour la municipalité. Or le budget 2019, équilibré et approuvé par le Conseil Communal en décembre dernier, ne prévoit pratiquement pas de rénovation. Cela pourrait suggérer un manque de planification et de vision, à une époque où les problèmes énergétiques sont devenus une priorité pour nos sociétés. La politique énergétique 2050 de la Confédération nous pousse à sortir des énergies fossiles et nucléaires et à nous tourner vers des sources d'énergie renouvelable. Mais, il s'agit aussi de diminuer la consommation et les bâtiments représentent environ 30 % de celle-ci. D'autre part, notre label « Cité de l'énergie » dont nous sommes fiers, nous incite aussi à améliorer année après année le rendement énergétique des bâtiments et donc favoriser la diminution de la consommation.

De plus en plus l'utilisation d'un Certificat énergétique cantonal + (CECB+) est le prélude aux travaux touchant le domaine énergétique des bâtiments. Il permet non seulement de classer les bâtiments sur une échelle allant de G (peu efficace) à A (très efficace), mais le CECB+ propose aussi des conseils pour améliorer le classement du bâtiment. Le dit Certificat établit 2 analyses distinctes : d'une part la performance de l'enveloppe du bâtiment et d'autre part, l'efficacité énergétique globale qui est liée à la quantité d'énergie consommée ainsi que la source d'énergie utilisée et son caractère renouvelable. Selon la loi sur l'énergie cantonale de 2014, le CECB est d'ailleurs nécessaire lors de tout achat/vente de bâtiment.

La Conseillère d'Etat De Quattro en charge du Département du Territoire et de l'Environnement (DTE) insistait encore récemment pour que toute rénovation d'un bâtiment – d'autant plus s'il est public- soit inscrite dans l'esprit de la politique énergétique 2050, tant du point de vue enveloppe du bâtiment que de la source d'énergie utilisée.

Cette interpellation s'inscrit dans la droite ligne de la résolution adoptée par le Grand Conseil le 19 mars dernier décrétant « l'urgence climatique » et approuvée par une très large majorité.

Devant cette réalité, bien connue de tous, permettez-nous de poser les questions suivantes ?

1. La Municipalité souscrit-elle aux propos de la Conseillère d'Etat en charge de l'Energie ?
2. La Municipalité a-t-elle fait des CECB+ des bâtiments publics et connaît-elle donc l'étiquette énergétique de chacun d'eux ?
3. La Municipalité a-t-elle établi un plan de rénovation qui tienne compte des priorités pressenties ou documentées d'amélioration énergétiques et envisage-t-elle de mettre régulièrement une ligne budgétaire pour cela ?
4. La Municipalité a-t-elle mis dans ses priorités la rénovation des bâtiments et entend-elle en donner les lignes directrices au Conseil Communal à une échéance à 10 ans (avec des propositions à courte, moyen et long terme) et les dépenses à consentir pour y arriver, pour que celui-ci puisse arbitrer au mieux les différentes dépenses d'investissement ?
5. La Municipalité consulte-elle le délégué à l'énergie pour trouver les solutions optimales lors de toute rénovation ?
6. La Municipalité a-t-elle une stratégie définie pour encourager les privés à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et a-t-elle l'intention de faire une cartographie énergétique globale de son territoire ?

Merci de votre réponse écrite dans les délais impartis par le règlement du Conseil Communal

Aigle, 28 mars 2019

Bernard Borel et consorts



INTERPELLATION du groupe PLR-Aigle

Conseil Communal d'Aigle, séance du jeudi 28 mars 2019

En date du 14 avril 2016, notre Conseil Communal a accepté le préavis municipal 2016-03 à « La vente et la démolition du bâtiment Margencel 13 ainsi que la réalisation d'un giratoire ». Dans les conclusions du dit préavis, au point 3, il a été décidé « d'autoriser la vente du bien-fonds feuillet 265 au propriétaire de la parcelle 266, dite « Hôtel Suisse », pour un montant de Fr. 241'752.- avec un supplément de Fr. 343'247.85 en cas de non-respect de l'obligation d'exploitation du « resort » à raison de 2/3 du volume construit ».

Les travaux ont débuté depuis plusieurs mois, et on pouvait se réjouir que notre Commune puisse enfin agrandir son parc hôtelier, qui se limite à ce jour, à un établissement 3 étoiles de 24 chambres, d'un établissement (sans étoile) de 9 chambres, et de quelques B&B.

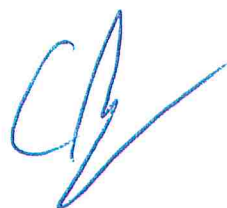
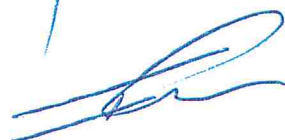
Hors, depuis quelques jours, sur les barrières de chantier, un nouveau visuel nous a interpellé avec la promotion suivante : « Immeuble de 56 appartement et 1 restaurant ». En consultant le site internet de l'entreprise Générale de construction (beMax SA), on retrouve la réalisation du bâtiment pour les institutionnels. L'ancien propriétaire de l'Hôtel Suisse aurait donc vendu sa parcelle...

Notre Commune est en manque certains de chambres pour des touristes, des visiteurs ou autres employés de grandes entreprises aiglones, de sportifs de passage au Centre Mondial du cyclisme, etc. Sans compter les nombreuses organisations à Aigle, où il est parfois impossible de loger sur place.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous répondre aux questions suivantes :

- Depuis l'acceptation du préavis 2016-03 par notre Conseil Communal, la Municipalité a-t-elle signé les différents actes avec l'ancien propriétaire de l'Hôtel Suisse ?
- A quelle date, la Municipalité aurait-t-elle appris que le nouveau propriétaire institutionnel ne compterait pas créer d'appart-hôtel ou d'Hôtel Resort ?
- Le supplément de Fr. 343'247.85 en cas de non-respect de l'obligation d'exploitation du « resort » à raison de 2/3 du volume construit, aurait-il déjà été encaissé ?
- La Municipalité compte-t-elle tout de même défendre la quarantaine de logements dédiés au tourisme ?

Pour le Groupe PLR – Aigle,
Marc-Olivier Drapel



Résolution (M-O Drapel, PLR-Aigle)

Conseil Communal d'Aigle, séance du jeudi 28 mars 2019

Résolution en lien avec l'interpellation du Groupe PLR-Aigle, déposée par mes soins, concernant le préavis 2016-03.

Faisant suite à l'interpellation ainsi qu'aux réponses reçues de la Municipalité, je propose donc la résolution suivante à l'égard de la Municipalité :

- **La Municipalité est priée d'entreprendre toutes démarches utiles pour que le projet de nature hôtelière décrit dans le préavis n° 2016-03 soit réalisé comme prévu, cela afin de permettre la création de lits hôteliers.**

À défaut, il appartient à la Municipalité de prendre toutes mesures utiles pour obtenir le versement du complément de prix, selon les conclusions du préavis n° 2016-03.

Marc-Olivier Drapel



Aigle, le 28/03/2019

Interpellation Tille Stéphane

Un vrai soutien à la cause apicole

Dans les communications du mois de février, la municipalité nous informe de sa décision de promouvoir les abeilles en Suisse, en acceptant de faire installer des ruches sur les toits de l'hôtel de ville.

La cause apicole me tient particulièrement à cœur et je vous félicite sincèrement pour cette décision.

Il s'agit là d'un geste symbolique qui donne bonne conscience, mais c'est un bon premier pas pour la promotion des abeilles.

Le problème majeur pour l'apiculteur d'aujourd'hui est la perte de ses colonies ou le fameux syndrome d'effondrement des colonies. En Suisse en moyennes 20% des colonies sont perdues chaque hiver et à cela il faut ajouter 10% des colonies qui sont trop faibles pour se développer en colonies fortes.

Les principales causes identifiées à ce jour par le service sanitaire apicole SSA sont :

1. Les virus apportés par l'acarien *Varroa destructor*.
2. La mauvaise gestion des réserves de nourriture, en particulier par une offre de plantes mellifère réduite.
3. L'intoxication des abeilles par certains pesticides.

Pour contrer les deux derniers points, plusieurs mesures favorables aux abeilles existent, tels que: la création de bandes fleuries; les plantations de fleurs et arbres mellifères, comme le Tilleul, qui de plus, donne un délicieux miel typique de notre région; ou alors l'élimination de l'usage des pesticides.

Interpellation

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la municipalité les questions suivantes :

Quelles autres mesures la municipalité prévoit-elle pour contribuer à la sauvegarde des abeilles dans notre région?

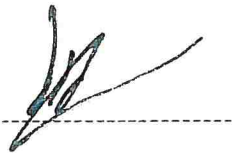
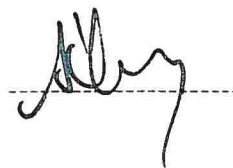
La municipalité est-elle au courant du projet AGRIPOL, projet soutenu par le canton, qui vise à promouvoir et développer un ensemble de mesures favorables aux abeilles en encourageant des pratiques agricoles respectueuses des insectes pollinisateurs?

Les agriculteurs et vignerons travaillant nos parcelles communales sont-ils aux courant de ces mesures?

Je souhaite une réponse écrite.

Stéphane Tille

Dépôt

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stille', written over a horizontal dashed line.A handwritten signature in black ink, consisting of a few stylized strokes, written over a horizontal dashed line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mey', written over a horizontal dashed line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rachet', written over a horizontal dashed line.A handwritten signature in black ink, consisting of a few stylized strokes, written over a horizontal dashed line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fermanier', written over a horizontal dashed line.

Interpellation

Conseil communal d'Aigle, séance du jeudi 28 mars 2019

Nous aimerions savoir comment la Municipalité justifie le fait de toucher des jetons de présences pour les séances du Conseil communal. En effet, sur la feuille récapitulative des montants versés pour les présences au Conseil communal, on peut constater que la Municipalité s'est vue gratifiée des mêmes montants que les Conseillers communaux !

La base légale en vigueur est le préavis Municipal N° 2016-06 relatif à l'indemnisation de la Municipalité et des membres du Conseil Communal pour la législature 2016-2021.

Il est prévu, pour les membres du Conseil communal, et uniquement pour eux, une indemnité de Fr. 40.00 par séance de Conseil communal.

Pour la Municipalité, il y a une base de rémunération fixe qui est fondée sur le revenu maximum de la classe 23 pour un Municipal et sur la classe 25 pour le Syndic. Le taux d'activité est fixé à 50 % pour un Municipal et à 75 % pour le Syndic.

Ce qui donne pour un taux de 50 % un montant annuel brut total de Fr. 75'057.00 pour un Municipal et pour un taux de 75 % pour le Syndic un montant annuel total brut de Fr. 116'271.00.

En plus de cette rémunération fixe, la Municipalité se partage la moitié des sommes perçues pour des jetons de présences, tantième en relation avec des mandats de fonction, notamment des Conseils d'administration, mais au maximum un montant de Fr. 25'000.00. Ce montant devrait être réparti entre eux selon une répartition convenue entre eux.

Dans les conclusions de ce préavis, il est précisé que les vacations pour la Municipalité ne sont versées que pour les présences hors district d'Aigle. Par analogie, il ne doit pas y avoir d'indemnisation pour la présence de la Municipalité au Conseil Communal.

D'autre part, nous relevons que la Cofin de l'époque s'interrogeait sur la capacité de chacun à assumer le taux de fonction attribué, soit 75 % pour le Syndic et 50 % pour les Municipaux ; elle souhaitait que la Municipalité s'interroge sur le taux d'activité de chacun et présente, le cas échéant, un préavis rectificatif en cours de législature, quant à une nouvelle répartition.

Questions à la Municipalité :

- Dans la mesure où des rétributions auraient été versées à tort, est-ce que la Municipalité compte les rembourser dans son intégralité ? ou tout du moins pour la période pas encore prescrite ?
- Sur quelle base se fonde la Municipalité pour toucher des indemnités pour les séances du Conseil communal ?
- Est-ce que la Municipalité touche des indemnités pour la présence à des commissions du Conseil communal ?
- Quand est-ce que la Municipalité touche des vacations ?
- Comment est répartie la part variable ? quand cette décision a-t-elle été prise ? et par qui ?
- Quel est le montant global pour chaque année de la part variable pour 2017 et pour 2018 ?
- Est-ce que la capacité à assumer le taux de fonction attribué à chacun a été analysé par la Municipalité ?

La Municipalité voudra bien répondre par écrit à cette interpellation.



